

# 35ème Anniversaire

## PRÉSENTATION

Choisissez une journée parmi les cinq week-end du mois de juin 2019

Le groupe de travail, chargé du règlement du Jour le Plus Long et de la Nuit la Plus Courte.

Madame Agnès KRUST (Aéro-club Les Ailes Tourangelles), Madame Solange MIRIGAY (Aéro-club Banque de France), Monsieur Jean-Luc MIGAUD (Aéroclub de la Région de Lorient), Monsieur Jacques GUYARD (Aéro-club de Lorraine), Monsieur Christophe LUCAS (FFA).

### Le but de cette opération :

- **Créer une animation dans les clubs,**
- **Faire se rencontrer les membres d'un même aéro-club,**
- **Créer une émulation amicale entre les C.R.A et les associations.**

### Organisation

Deux groupes :

- petits et moyens clubs
- gros clubs »

Saisie simplifiée des résultats sur le [site internet de la Fédération.](#)

Cette année 10 aéro-clubs n'ayant pas été primés seront désignés par tirage au sort pour leurs participations. Ils recevront un casque avion d'une valeur unitaire de 150€ environ (8 pour les petits et moyens clubs, 2 pour les gros clubs).

### Nouveautés

**Cette année, choisissez une journée parmi les 5 week-ends du mois de juin.**

# RÈGLEMENT

## Objectifs et généralités

### Article 1 :

Cette manifestation est ouverte à tous les aéro-clubs affiliés à la FFA. L'objectif est de faire voler un maximum de membres d'un club au cours de cette journée. La simplicité du règlement permet à tous de participer à cette manifestation, quelques soient ses moyens financiers et son expérience. Les pilotes en cours de formation y participent en instruction ou en solo si autorisés.

### Article 2 :

Cette journée se déroule pour les clubs de la métropole de 6h00 UTC (**8h00 locale**) à 19h00 UTC (**21h00 locale**). Le temps de vol d'un appareil ne pourra être supérieur à **13h** diminué d'autant de fois 6 minutes qu'il y aura eu de changements de pilotes.

Les vols devront avoir une durée **minimale de 20 minutes**.

Pour les clubs des DOM-TOM, dont la durée locale du jour est inférieure à 13h, le résultat sera majoré dans le rapport suivant : *13/durée du jour* sous réserve de la présentation d'un justificatif de cette durée (éphéméride, agenda, calendrier, etc...).

### Article 3 :

Il est créé deux groupes, et donc deux classements, suivant le nombre de licenciés au nom de l'association et susceptibles de participer.

- **Groupe « petits et moyens clubs »** : Nombre de licenciés inférieur à 100.
- **Groupe « gros clubs »** : Nombre de licenciés supérieur ou égal à 100.

### Article 4 :

**Pour les deux groupes, le nombre d'appareils participants est laissé à la discrétion des clubs. Cependant un bonus de 10 points est attribué à chaque avion participant.**

### Article 5 :

Tous les pilotes participants devront avoir leur licence fédérale et leur cotisation club à jour.

### Article 6:

Les vols devront être effectués sur des avions appartenant ou exploités par l'aéro-club en parfait accord avec la réglementation aéronautique. En particulier les carnets de route à bord des appareils devront être **entièrement remplis et signés par les commandants de bord**. Dans le cas de vol d'instruction, la signature de l'élève devra également y figurer.

**L'emport de passagers pendant les vols est autorisé. Pensez-y !**

## Les Prix

### Article 7 :

Les trois premiers clubs primés en 2017 et 2018 seront classés mais non primés, ceci afin de permettre aux autres aéro-clubs d'avoir accès aux prix.

### Article 8 : « Petits et Moyens clubs »

- **1<sup>er</sup> prix** : 1 500€ + 2 casques avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.
  - **2<sup>ème</sup> prix** : 1 000€ + 2 casques avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.
  - **3<sup>ème</sup> prix** : 500 € + 2 casques avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.
  - **4<sup>ème</sup> prix** : 1 casque avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.
  - **5<sup>ème</sup> prix** : 1 casque avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.
- 
- **Prix de participation** : huit clubs dans cette catégorie n'ayant pas été primés seront désignés par tirage au sort. Ils recevront chacun un casque d'une valeur unitaire de 150€ environ, en **partenariat avec « boutique.aero »**.

### Article 9 : « Gros clubs »

- **1<sup>er</sup> prix** : 3 casques avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.
  - **2<sup>ème</sup> prix** : 2 casques avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.
  - **3<sup>ème</sup> prix** : 2 casques avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.
- 
- **Prix de participation** : deux clubs dans cette catégorie n'ayant pas été primés seront désignés par tirage au sort. Ils recevront chacun un casque d'une valeur unitaire de 150€ environ, en **partenariat avec « boutique.aero »**.

## Résultats

### Article 10 : Documents à saisir

Pour simplifier la tâche des clubs et minimiser la consommation de papier, il ne sera demandé pour tous les clubs et dans un premier temps que les éléments nécessaires au calcul du résultat :

Feuille récapitulative de participation au Jour le Plus Long (*Annexe 1 et 2*)

**NB: Le calcul se fait automatiquement en remplissant les données sur le [site internet de la Fédération](#).  
(Le mode de calcul est fourni en annexe 3)**

## Classements

### Annexe 3 : Principes de calcul

Le calcul est le même pour les deux groupes

$$R = \frac{TH+TB}{N} + TH \times 0,03 + Bonus$$

Avec

<i>R</i>	=	résultat global du club
<i>TH</i>	=	total des temps de vol en minutes
<i>TB</i>	=	6 minutes par licenciés participants ( <i>bonus</i> )
<i>N</i>	=	nombre avions participants
<i>Bonus</i>	=	10 points par avion participant

### Article 11 :

Dans un deuxième temps, les clubs arrivant en tête du classement provisoire devront compléter, sur demande de la Fédération, leur envoi de documents par :

1. La liste des participants, appareil par appareil (feuille Excel fournie pour les 10 premiers).
2. La photocopie, de bonne qualité, des carnets de route pour chaque appareil.

### Article 12 :

Le classement final sera établi par le groupe de travail de la FFA.

### Article 13 :

En cas de litige, la FFA sera seule juge et pourra invalider un vol non conforme au règlement.

## Sécurité

### Article 14 :

Tous les vols devront être effectués en régime VFR.

Chaque changement de pilote devra se faire au sol, moteur arrêté et avec retour obligatoire au point d'attente pour le décollage suivant.

Tout appareil/pilote ayant enfreint les règles de sécurité entrainera la disqualification du club.

## **Article 15 : Rappels et recommandations**

Tous les vols devront être effectués en accord avec les règles de l'air en vigueur à la date de la manifestation.

Il est conseillé à tous les participants, particulièrement le matin et le soir, de prendre les trajectoires évitant les agglomérations.

Nous attirons l'attention des responsables entretien mécanique, sur le fait que durant cette manifestation, certains avions risquent d'effectuer 13 heures de vol. Il peut être nécessaire d'anticiper une visite d'entretien pour rester dans le cadre de la réglementation.

**Les clubs vainqueurs des années précédentes ont préparé la manifestation longtemps à l'avance, en particulier pour ce qui est du planning prévisionnel des avions et des pilotes.**

**L'essentiel étant de participer, faites-nous parvenir vos résultats.**

***Bons vols à tous !***

***Annexe 1***

**Feuille de résultats « Petits et Moyens Clubs »**

Aéro-club : ..... Code club : .....

<b>APPAREILS</b>	<b>TEMPS DE VOL (en MINUTES)</b>
Nombre d'appareils utilisés :  N =	<b>TOTAL =</b>

Nombre d'appareils participant  
immatriculés au nom du club  
:

Nombre de participants avec carte  
fédérale à jour :

**Résultat global :**

Cette feuille de résultat est à renvoyer par mail (jour.nuit@ff-aero.fr),  
Fax (01 44 29 92 01) ou courrier habituel à la FFA pour le 08 Juillet au plus tard.

***L'envoi de cette feuille par les responsables du club vaut déclaration sur l'honneur attestant de l'exactitude des résultats.***

### Feuille de résultats « Gros Clubs »

Aéro-club : ..... Code club : .....

APPAREILS	TEMPS DE VOL (en MINUTES)
Nombre d'appareils utilisés :  N =	<b>TOTAL =</b>

Nombre d'appareils participant  
immatriculés au nom du club

Nombre de participants avec licence  
fédérale à jour :

**Résultat global :**

Cette feuille de résultat est à renvoyer par mail ([jour.nuit@ff-aero.fr](mailto:jour.nuit@ff-aero.fr)),  
Fax (01 44 29 92 01) ou courrier habituel à la FFA pour le 08 Juillet au plus tard.

<b>REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2019</b> <b>" Le Jour Le Plus Long – Concours photo "</b>
---

## **ARTICLE 1 - ORGANISATEUR ET DATES DU CONCOURS**

**La Fédération Française Aéronautique**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, représentée en la personne de son Président en exercice, Monsieur Jean-Luc CHARRON, (ci-après dénommée l'Organisateur, la FFA) organise un concours photographique gratuit à l'occasion de l'évènement intitulé « Le Jour Le Plus long » (ci-après dénommé l'Evènement).

## **ARTICLE 2 – OBJET**

**Le Concours a pour objet de mettre en évidence le dynamisme des aéroclubs lors de cette animation fédérale.**

## **ARTICLE 3 - DATES DU CONCOURS**

Le concours photographique se déroule du 1<sup>er</sup> juin 2019 à 00:00 au 30 juin 2019 à 24:00.

Il s'articule en cinq sessions. Ces dernières sont les suivantes :

- 1) Première session : du samedi 1<sup>er</sup> à 00 :00 au dimanche 02 juin 2019 à 24:00;
- 2) Deuxième session : du samedi 08 à 00 :00 au dimanche 09 juin 2019 à 24:00 ;
- 3) Troisième session : du samedi 15 à 00 :00 au dimanche 16 juin 2019 à 24:00 ;
- 4) Quatrième session : du samedi 22 à 00 :00 au dimanche 23 juin 2019 à 24 :00 ;
- 5) Cinquième session : du samedi 29 à 00 :00 au dimanche 30 juin 2019 à 24 :00.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **4.1 Conditions de fonds**

La participation au présent concours est gratuite et ouverte à tous les pilotes licenciés FFA 2018 participant à l'Evènement, Le Jour Le Plus long, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Il n'est admis qu'une seule photographie par participant au présent Concours.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées et identifiables sur la photographie réalisée.

La photographie doit avoir été prise dans le cadre exclusif de l'édition 2019 de l'Evènement au cours de l'une ou l'autre des trois sessions susmentionnées.

### **4.2 Conditions de forme**

La photographie devra être envoyée au format numérique « JPEG » en pièce jointe d'un email, à l'adresse suivante : [jour.nuit@ff-aero.fr](mailto:jour.nuit@ff-aero.fr) comme suit :

- La taille de la photo sera d'environ de 2000x3000 pixels ;

- Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénomJPL2019.jpg » ;
- L'objet du mail sera sous la forme : « concours- photo-nom-prénom »

Le corps du mail devra également comporter les informations obligatoires suivantes :

- La date et le lieu de la prise de vue ;
- Une légende de 2 lignes environ ;
- Le nom et prénom et numéro de licence du participant
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
- Le mail du participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

## **ARTICLE 5 : CRITÈRES DE SELECTION**

Les photographies seront évaluées et appréciées d'un point de vue technique et artistique, par le jury tel que composé au sein de l'Article 9 du présent Règlement.

## **ARTICLE 6 : PRIX**

A la fin du concours, le classement des votes permettra de déterminer les gagnants des lots suivants :

- 1<sup>er</sup> prix : Une caméra de type Go Pro d'une valeur de 300 € environ ;
- 2<sup>ème</sup> prix : Un casque avion d'une valeur de 150€ environ ;
- 3<sup>ème</sup> prix : Un casque avion d'une valeur de 150€ environ.

Les prix ne sont pas échangeables et notamment sous forme de contrepartie en numéraire.

Le gagnant recevra son prix par envoi postal.

Tout gagnant n'ayant pas pu être contacté ou ne s'étant pas manifesté dans les 21 jours calendaires suivant le premier contact, ne sera plus autorisé à le réclamer. Et dans ce cas le prix ne sera pas attribué.

## **ARTICLE 7 : EXPOSITION DES ŒUVRES**

Les photographies pourront être publiées par la FFA sur ses différents supports de communication, en citant l'auteur des dites photographies.

Elles pourront également être imprimées, diffusées, et exposées pour tout événement organisé par la FFA.

**La FFA s'engage à ce que les photographies présentées ne soient pas utilisées dans un cadre autre que celui mentionné dans le règlement.**

## **ARTICLE 8 : ANNONCE DES RESULTATS**

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site de la FFA ([www.ffa-aero.fr/](http://www.ffa-aero.fr/)) ainsi que sur l'Actu FFA hebdomadaire envoyés aux aéroclubs.

## **ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY**

- **Arnaud FORMAL**
- **Thomas ROUSSEL**

## **ARTICLE 10 : EXCLUSIONS**

Toute photo contraire notamment aux bonnes mœurs (ex : présence visible d'alcool etc.) ne sera pas prise en compte.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

## **ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

## **ARTICLE 12 : RESPONSABILITES**

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité l'Organisateur, de tout dommage qu'ils pourraient subir en liaison avec le prix gagné ou avec la publication de la photo.

Ainsi, les gagnants déclarent être informés et accepter expressément que l'Organisateur ne pourra être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au présent jeu-concours et de ses suites.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du prix.

En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **ARTICLE 13 : APPLICATION DU REGLEMENT**

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet, en toutes ses dispositions.